



Commune des Aviron

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Le Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 JUL. 2021

que la convocation du Conseil a été faite le **21 juin 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT.

Procurations : Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – M. Laurent LENCLUME a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à M Stéphane VARCOURT.

Absents : M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Monsieur Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **M. Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

- ❖ Mme Suzie CUVELIER est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 3.
- ❖ M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- ❖ Mme Line Rose BAILLIF a été désignée présidente de séance à l'affaire n° 3.
- ❖ M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n°4.

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 6 /

**Rénovation thermique des locaux du service temps libre
(ancienne école élémentaire A)**

- Approbation du principe de l'opération
- Approbation du plan de financement

Le service temps libre occupe l'étage de l'ancienne école élémentaire A. Cet étage accueille tout le stock du matériel pédagogique utilisé pour les différentes animations. Les animateurs y créent aussi leurs temps d'animation. Un espace sert de salle de réunion.

Il est nécessaire de réhabiliter les lieux. L'étanchéité n'est plus efficace et le bâtiment prend l'eau par endroit.

Par ailleurs, l'ensemble des ouvertures est ancien. Les nacots sont à enlever au profit d'un dispositif de menuiseries. Le bâtiment sera ainsi isolé et sécurisé.

L'étanchéité en toiture est à faire sur 362 m².

Les vitrages sont à poser en deux vantaux, soit 31 unités. La reprise de la peinture sera également effectuée.

Le coût de l'opération est de 76 125,75 euros HT.

Aux fins d'assurer le financement, il est proposé au Conseil d'affecter une partie des crédits du fonds de concours de la CIVIS à ces travaux soit le plan suivant :

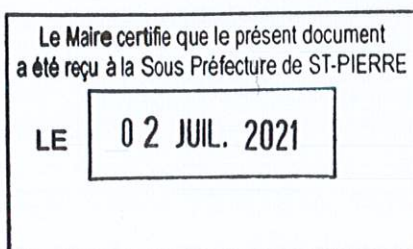
Total		82 596,44 TTC
Total HT		76 125,75
FINANCEMENT		
Fonds de concours CIVIS	50 %	38 062,87
Commune	50 %	38 062,87
TVA à charge communale		6 470,69

Le Conseil est invité à :

- Approuver l'opération ;
- Adopter le plan de financement tel que proposé ;
- Autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve l'opération ;
- Adopte le plan de financement tel que proposé ;
- Autorise le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.



Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

Eric FERRERE

